

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée Montréal (Québec) H2Y 1B5 Téléphone : 514 872-3770 www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission:

Présidence

Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand Arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

M. Jocelyn Pauzé Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE206236001

Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 4 741 149,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - un seul soumissionnaire.

"Original signé"

"Original signé"

Christian Arseneault Vice-présidence

Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE206236001

Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 4 741 149,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 - un seul soumissionnaire.

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :
 - une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres;
 - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Tetra Tech QI inc. (ex BPR)).

Le 12 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les particularités de ce contrat de services professionnels visant la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de 5 ans. Il s'agit de travaux qui permettent de réduire le taux de bris et d'augmenter la durée de vie des installations sur 55 % du territoire, notamment pour les secteurs où la rentabilité des interventions est démontrée.

Puis, les responsables du dossier ont expliqué que cet appel d'offres d'une durée de 35 jours, au cours duquel un seul addenda a été publié, a permis de recevoir une seule soumission conforme alors que quatre entreprises s'étaient procuré les documents d'appel d'offres. Un seul des trois preneurs de documents n'ayant pas déposé de soumission a expliqué qu'il s'était désisté parce que son entreprise n'avait pas la capacité de réaliser les travaux en raison de la pandémie.

Les responsables ont conclu en précisant que malgré la réception d'une seule soumission conforme, un juste prix a pu être obtenu pour ces travaux puisque l'écart par rapport à l'estimé de contrôle est de 3 %, ce qui constitue un résultat plus que satisfaisant dans le contexte actuel et qui permet de recommander l'octroi.

Au terme de son examen, la Commission a pu apprécier l'ensemble des informations reçues au sujet de ce contrat. Les commissaires comprennent que rien ne justifiait la relance de l'appel d'offres en raison du contexte actuel qui n'est pas favorable à la réception d'un plus grand nombre de soumissions. Cependant, malgré le faible écart de prix par rapport à l'estimé, la Commission aurait apprécié qu'une négociation soit menée avec le seul soumissionnaire conforme. La Commission a néanmoins pu statuer sur la conformité de ce processus qui permettra à la Ville d'économiser en procédant à des interventions ciblées permettant de réduire le taux de bris de conduites d'eau potable et ainsi de minimiser les inconvénients à la population.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :
 - o une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres;
 - o l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Tetra Tech QI inc. (ex BPR)).

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier:

À l'égard du mandat SMCE206236001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.